

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 9 JUILLET 2012

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce neuvième jour de juillet, de l'an deux mille douze, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS : René Martineau Maire
 Léopold Larouche Conseiller (1)
 Jocelyne Lefebvre Conseillère (2)
 Yanick Lacroix Conseiller (3)
 Claude Hardy Conseiller (5)

ABSENTS : Jocelyne Wheelhouse Conseillère (4)
 Olivier Lemieux Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

12-07-076 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

12-07-077 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2012**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DE MADAME LAFON ET DE MONSIEUR BÉRUBÉ

Le Conseil prend acte du dépôt de la correspondance de Madame Lafon et de Monsieur Bérubé. Un accusé réception leur sera envoyé.

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

12-07-078 **PROJET DES ÉLÈVES DE 5^E ET 6^E ANNÉE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, d'informer les étudiants de 5^e et 6^e année de l'école Thétreault que le projet qui a été retenu, selon les critères qui ont été établie par les membres du Conseil, est l'aménagement d'un terrain de soccer.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE À LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire et préfet suppléant, nous informe que lors de la dernière rencontre de la MRC d'Abitibi il y a eu présentation par le comité organisateur du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos et présentation du 3^e volet de la campagne publicitaire d'Amour et d'Eau pure.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

12-07-079 **RÉCUPÉRATION ET RAMASSAGE GRATUIT DU MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE DÉSUET**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires à la mise en place d'un service de récupération et de ramassage de matériel électronique désuet avec le réseau québécois des CFER.

ADOPTÉE

PROJET DE PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Le sujet est reporté au mois prochain afin d'obtenir l'opinion de tous les membres du conseil avant de donner une réponse.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juin 2012.

12-07-080 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par monsieur Claude Hardy, que les comptes du mois de juin 2011, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cinquante-quatre mille trente-six dollars et soixante-dix-neuf sous. (54 036.79\$)

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

12-07-081

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 21h13.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

12-07-078

12-07-080

Signé ce dixième jour de juillet
de l'an deux mille douze